



Place de la Mairie
30360 VÉZÉNOBRES

☎ 04 66 83 51 26 📠 04 66 83 68 76
<http://www.vezénobres.fr>
accueil@vezénobres.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD

A Vézénobres le mercredi 21 août 2013

La Mairie de VÉZÉNOBRES

SERVICE PASSEPORT

Objet: PASSEPORT

Mesdames, Messieurs

Pour toute demande de passeport, veuillez bien vouloir informer vos administrés des éléments nécessaires à avoir au moment du dépôt de leur dossier dans **une des Mairies équipées du dispositif de recueil des passeports biométriques.**

Chaque Mairie gère elle même les créneaux horaires de réception des dossiers de passeport, à l'usager de se renseigner auprès de la Mairie ou il souhaite déposer sa demande.

Pour la Commune de Vézénobres, vous trouverez ci-joint les horaires, les prestations, et les pièces à avoir au moment du dépôt d'un dossier.

**DAUVISSAT Christophe,
Adjoint Administratif**



MAIRIE DE VÉZÉNOBRES

HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE PASSEPORT

Lundi 13H00 à 17H00.

Mardi de 13H00 à 17H00.

Vendredi de 13H00 à 16H00

Sauf les jours fériés ou le service sera fermé.

EN DEHORS DE CES HORAIRES AUCUNE DEMANDE DE PASSEPORT NE SERA REÇUE.

ET AUCUN PASSEPORT NE SERA DÉLIVRÉ

- Photo sur place : NON
- Vente de Timbres Fiscaux : NON

Les service passeport est susceptible d'être fermé exceptionnellement, merci avant de vous déplacer de téléphoner à la Mairie de Vézénobres (04 66 83 51 26) afin de vous assurer qu'une personne habilitée à prendre votre demande ou vous restituer un titre sera présente à la date à laquelle vous comptez vous y rendre.

TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2013

Le demandeur apporte ses propres photos (x2)

- Majeur : 86 €
- Mineur (15 ans et plus) : 42 €
- Mineur (- 15 ans) : 17 €

PHOTO D'IDENTITÉ x 2 identiques **Caractéristiques des photos**

Taille : 35 mm de large sur 45 mm de haut.

Fond : Uni.

Date : Moins de 6 mois.

Visage : entre 70 et 80 % de la photo. Ne doit pas être hors cadre.

Les photos paraissant non conforme seront refusées.

Cou dégagé, pas de barrettes, élastiques, etc.. dans les cheveux, front et sourcils dégagés (pas de mèches de cheveux).

LA MAIRIE NE VEND PAS DE TIMBRES FISCAUX, MERCI DE BIEN VOULOIR ACHETER VOS TIMBRES AVANT DE VENIR DÉPOSER VOTRE DEMANDE EN MAIRIE.

Les timbres peuvent être achetés :

- Certains bureaux de tabacs.
- Trésor Public.

RENOUVELLEMENT	PERTE / VOL
<ul style="list-style-type: none"> - CNI sécurisée en cours de validité ou Copie intégrale de l'Acte de Naissance. (datée de moins de 3 mois) - Ancien passeport. - Pièce justificative de domicile (Avis d'imposition, EDF, GAZ, Bail) au nom du demandeur. - <i>Compte tenu de la simplification des procédures des titres d'identité nationale, les pièces complémentaires à fournir pour les demandes seront évaluer au cas par cas.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - CNI sécurisée en cours de validité ou Copie intégrale de l'Acte de Naissance. (datée de moins de 3 mois) - Pièce justificative de domicile (Avis d'imposition, EDF, GAZ, Bail) au nom du demandeur. - Déclaration de perte ou de vol. (dans le cadre d'un vol seul la Gendarmerie ou le commissariat de police peut délivrer la déclaration de vol, la déclaration de perte peut elle être délivrer par une Mairie. - Justificatif d'identité valide (Passeport, CNI, Permis de conduire) - <i>Compte tenu de la simplification des procédures des titres d'identité nationale, les pièces complémentaires à fournir pour les demandes seront évaluer au cas par cas.</i>
1ère DEMANDE	MINEUR
<ul style="list-style-type: none"> - CNI sécurisée en cours de validité ou Copie intégrale de l'Acte de Naissance. (datée de moins de 3 mois) - Pièce justificative de domicile (Avis d'imposition, EDF, GAZ, Bail) au nom du demandeur. - Justificatif d'identité valide (Passeport, CNI, Permis de conduire) - <i>Compte tenu de la simplification des procédures des titres d'identité nationale, les pièces complémentaires à fournir pour les demandes seront évaluer au cas par cas.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - CNI sécurisée en cours de validité ou Copie intégrale de l'Acte de Naissance. (datée de moins de 3 mois) - <u>Livret de famille.</u> - Pièce justificative de domicile (Avis d'imposition, EDF, GAZ, Bail) au nom du tuteur légal. - Photocopie CNI Tuteur légal. - <i>Compte tenu de la simplification des procédures des titres d'identité nationale, les pièces complémentaires à fournir pour les demandes seront évaluer au cas par cas.</i>
CAS PARTICULIERS	
<p>MAJEUR HÉBERGÉ : (si pas de justificatif de domicile à son nom) Attestation d'hébergement de l'hébergeur + Photocopie de la CNI(ou passeport, Permis de conduire) de l'hébergeur.</p> <p>CAS OU LA NATIONALITÉ NE PEUT ÊTRE IDENTIFIÉ IMPLICITEMENT : Copie du décret de naturalisation, ou tout autre document établi par une administration compétente en la matière, si aucun document ne peut être produit une demande de Certificat de Nationalité Française devra être introduite par le demandeur auprès du tribunal.</p> <p>MINEUR – PARENTS DIVORCÉS : Preuve de l'autorité parentale (jugement, ou autorisation écrite du deuxième parent avec photocopie de sa CNI.</p>	

INFORMATION DIVERSES

Délais : ~ 30 jours

Mineur de moins de 6 ans : Pas de prise d'empreintes digitales.

Présence obligatoire au dépôt et au retrait du titre en Mairie du demandeur, contrôle des empreintes.
AUCUN PASSEPORT NE SERA DÉLIVRER À UN TIERS.

Compte tenu de la simplification des procédures des titres d'identité nationale, les pièces à fournir pour les demandes seront évaluer au cas par cas.